

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L. 121-8 et L.121-9 du code de l'environnement et conformément à la décision n°2023/65/H2VFOS/1 de la Commission nationale du débat public

Projet d'usine de production d'hydrogène bas carbone et de e-méthanol à Fos-sur-Mer et son raccordement électrique

Objet de la concertation préalable

H2V et Réseau Transport d'Electricité (RTE) organisent une concertation préalable sur le **projet d'usine de production d'hydrogène bas carbone et de e-méthanol à Fos-sur-Mer et son raccordement électrique**, dans le département des Bouches-du-Rhône, conformément aux articles L.121-8 et L.121-9 du Code de l'environnement.

Organisation de la concertation préalable

Le montant d'investissement total du projet étant estimé à **910 millions d'euros**, montant dépassant le seuil de l'article R121-2 du code de l'environnement (600 millions d'euros pour des équipements industriels), le projet a fait l'objet d'une **saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP)**. Par sa décision du 7 juin (DECISION N°2023/65/H2VFOS/1), la CNDP a décidé qu'il y avait lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 du Code de l'environnement. Cette même décision précise que les concertations sur les projets industriels CARBON, H2V MARSEILLE FOS et GRAVITHY devront être préparées dans une logique de coordination afin d'aborder les sujets communs et transversaux.

La décision de la CNDP est enregistrée sous la décision 2023/65/H2V FOS/1 publiée au Journal officiel du 18 juin 2023. Elle est consultable sur le site [legifrance.fr](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047694084) à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047694084>.

Elle est organisée sous l'égide de Messieurs Vincent DELCROIX et Christophe KARLIN, garants désignés par la CNDP.

Durée et périmètre de la concertation préalable

La concertation se déroule pendant une période de 8 semaines, **à compter du lundi 30 octobre 2023 et jusqu'au vendredi 22 décembre 2023 inclus** sur le **périmètre de 4 communes** : Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.

Modalités de la concertation préalable

Pour l'information du public :

- Un **site internet** dédié à la concertation a été créé : concertation-h2v-marseille-fos.fr
- Un **dossier de concertation** sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage, est disponible sur le site concertation-h2v-marseille-fos.fr, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusé dans les mairies concernées par le projet
- Une **synthèse du dossier de concertation** est disponible sur le site internet, lors des rendez-vous de la concertation, et diffusée dans les mairies concernées par le projet
- Un **dépliant d'information** doté d'un coupon T détachable, avec lequel le public peut envoyer des questions et contributions, est distribué aux habitants des communes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts. Il est également disponible sur le site internet de la concertation, lors des rendez-vous de la concertation, et mis à disposition dans les mairies concernées par le projet.
- Une **exposition** permanente est prévue à Fos-sur-Mer et une exposition itinérante pour les rencontres avec le public

Pour l'expression du public (renseignements à venir sur les dates, lieux et horaires sur le site concertation-h2v-marseille-fos.fr) :

2 réunions publiques en présentiel ou en visioconférence sont prévues :

- 1 réunion publique d'ouverture le jeudi 9 novembre 2023 à la Maison de la Mer de Fos-sur-Mer
- 1 réunion publique de clôture le mardi 19 décembre 2023 à la Maison de la Mer de Fos-sur-Mer

2 réunions publiques thématiques en présentiel sont prévues :

- 1 réunion publique thématique sur la filière hydrogène et les débouchés pour le territoire le jeudi 16 novembre à la salle polyvalente de l'Hôtel Résidence Les Aiguades à Port-de-Bouc
- 1 réunion publique thématique sur les impacts environnementaux et la sécurité industrielle le lundi 27 novembre à la salle Marcel Pagnol de Port-Saint-Louis-du-Rhône

4 rencontres de proximité sont prévues :

- 1 rencontre de proximité sur le marché de Fos-sur-Mer
- 1 rencontre de proximité en restaurant d'entreprises du Grand Port Maritime de Marseille
- 1 rencontre de proximité au Lycée professionnel Jean Moulin à Port-de-Bouc
- 1 rencontre de proximité à la Mission Locale Ouest-Provence de Fos-sur-Mer

2 réunions publiques thématiques communes avec le projet GraviHy :

- 1 réunion publique sur l'électricité
- 1 réunion publique sur la gestion de l'eau

1 visite du futur site sur inscription préalable.

D'autres modes d'expression, en dehors des temps de rencontres en présentiel, sont prévus :

- Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet concertation-h2v-marseille-fos.fr, ainsi que via le coupon T détachable du dépliant faisant l'objet d'une diffusion toutes boîtes dans les communes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts
- Des réponses seront apportées dans le cadre des rencontres et/ou sur le site Internet
- Des questions peuvent être adressées aux garants aux adresses e-mail suivantes : christophe.karlin@garant-cndp.fr ou vincent.delcroix@garant-cndp.fr

Bilan des garants

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants transmettent leur bilan à H2V et RTE qui le publient sans délai sur le site internet de la concertation. Ce bilan est également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public et sera joint au dossier d'enquête publique.

La décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable

H2V et RTE publient, dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan des garants, sur le site internet de la concertation, les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Le présent avis est publié :

- Sur le site internet de la concertation,
- Dans les mairies des 21 communes de l'arrondissement d'Istres (Berre-l'Étang, Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Cornillon-Confoux, Ensues-la-Redonne, Fos-sur-Mer, Gignac-la-Nerthe, Grans, Istres, Marignane, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Le Rove, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Vitrolles),
- Dans les journaux La Provence et Les Echos.

CONTACT :



H2V
36 avenue Hoche
75008 Paris



Le réseau
de transport
d'électricité

Des informations sur le raccordement électrique peuvent être demandées à

RTE - centre de développement et ingénierie de Marseille - 46 avenue Elsa Triolet - 13417 MARSEILLE cedex 08
Contact : M^{me} Elisabeth LIMAGNE, responsable de projets Développement Ingénierie
Tél : 06 29 58 53 90 – mail : elisabeth.limagne@rte-france.com